



Procès-verbal du Bureau Directeur 3 mai 2021- Visio conférence

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, BARATA Paula, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, MOREL Carine, PEAN Patrick, RIPERT Alain

Excusée : STOFFER Françoise

Absent : COLOMBANI Frédéric,

Invités : EYMARD Christian, DEFOUR Jean-Pierre, PERRIN Patrice, FRANCK Robert, SINGLA Patrick, Daniel SOBIERAJ

Participant : BOSCAGLI Delphine, CADEI Franck, MALFONDET Gilles, RENAUD Christine

La réunion est ouverte à 19h05 sous la présidence d'Alain Ripert.

Il n'y a pas de validation de PV car celui-ci n'est pas encore paru.

Alain remercie tout le monde pour avoir accepté cette réunion spécifique et non prévue initialement.

Des remerciements aussi à Delphine qui s'est connectée ce soir et qui indique que ses principales missions à l'heure actuelle sont la prise en compte et en charge des différents administratifs ainsi que d'autres sujets dont celui des stages d'été. Delphine se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient avoir plus d'informations

L'essentiel de cette réunion est le pacte de développement.

Le pacte de développement

Afin de préparer au mieux cette réunion, Alain a préparé un document qui est présenté et qui retrace l'historique du projet et ses perspectives. En effet, à ce jour beaucoup de questions, d'incompréhensions sur l'avenir existent.

Cette présentation a pour but de faire un résumé permettant d'ouvrir les débats et d'échanger pour l'avenir.

Historiquement nous avons le FADTE, aide aux salariés des comités et de la ligue.

Le FADTDE a été transformé il y a quelques années en Pacte de Développement et nous nous dirigeons vers un contrat territorial.

Pour la période de 2017 à 2020, le pacte de développement reposait sur 4 piliers avec des objectifs précis, des projets et des financements suivant des critères fédéraux. Hormis le PPF aucune évaluation n'était faite quant au suivi de ces sommes.

Pour mémoire la saison dernière, nous avons eu un montant total de 223 238 €, réparti ainsi :

- Sécurisation des PPF masculins et féminins : 100 801 €
- Soutien à la mise en place d'un ITFE : 35 062 €
- Soutien aux clubs : 62 373 €, dont 56 239 € ont été versés aux comités
- Soutien à la mise en place du projet d'arbitrage : 25 000 €

Une visio a eu lieu le 26/03/21 avec P. Bana, T. Gaillard, S. Dureisseix, Fréora qui est une base de réflexion. Un document de travail avait été reçu par différentes personnes dont Jean-Pierre Defour. Ce document de réflexion a soulevé beaucoup de retours.

Cette base propose :

- sécurisation des PPF masculins et féminins : 100 801 € (à confirmer)
- création d'un PPF arbitrage : 25 000 €
- soutien aux apprentis, sous certaines conditions dont celle éventuellement de devenir UFA du CFA de la FFHB, à confirmer par Bernard
- soutien au plan de relance, sous condition d'objectifs à atteindre, objectifs en inadéquation avec la réalité de l'avis de tous
- disparition du financement du Service Aux Clubs (existant depuis 4 ans)

Un grand nombre de personnes n'adhère pas à cette stratégie, dont Alain.

Les perspectives de ce nouveau pacte sont de passer d'un pacte de développement à un contrat territorial dont les points principaux sont :

- déclinaison des projets avec des objectifs précis
- financements liés à l'atteinte des objectifs

Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un contrat dans lequel 1€ engagé est un 1€ est pour le licencié ; cette politique est en adéquation avec celle de l'ANS.

En 2022, ce contrat sera spécifique à chaque territoire avec :

- un dialogue collaboratif entre la FFHB et le territoire
- un plan annualisé avec une enveloppe fixe jusqu'à N+1 de l'olympiade
- une rencontre annuelle accompagnée de points d'étape avec évaluation

Ce contrat a des axes fixes qui sont :

- PPF, avec une évaluation à partir de critères
- emploi et apprentissage

Ainsi qu'un axe spécifique au territoire que nous aurons à construire en 2022, qui pourrait peut-être remplacer le projet service aux clubs par un projet territorial et dont nous devons définir la nature.

Une réunion avec la FFHB, les présidents de ligue et les représentants des comités devrait avoir lieu les 28 et 29 mai 2021. Nous devons échanger ce soir quant à la position AURA, les perspectives et les axes à suivre, nos revendications et quelles propositions nous pourrions faire au cours de cet échange. Nous devons être force de proposition.

Le débat est lancé :

Jean-Pierre Defour indique que la synthèse présentée est assez représentative des faits ; la réunion prévue fin mai n'est-elle pas prévue pour parler de l'avenir et de l'enveloppe de cette saison et notamment de la répartition ligue / comités ? Beaucoup d'échanges ont été faits de la part de la FFHB et il est difficile de suivre. Il semblerait qu'un cadre soit à peu près défini depuis février.

- ⇒ L'ordre du jour n'est pas connu à ce jour mais un tuilage entre les deux processus paraît incontournable afin de ne pas déstabiliser ce qui a été construit depuis 4 ans. Nous devons être force de proposition, les perspectives présentées par ce projet émanent de 4 personnes et non pas du Bureau Directeur de la FFHB
- ⇒ Patrick Singla remarque que nous constatons une diminution d'environ 70 000 €, répartie essentiellement sur le soutien aux clubs et le développement ; ce qui est contradictoire avec la volonté d'augmenter le nombre de licenciés. Ce sont des axes qui touchent directement les comités. Le positionnement des comités semble difficile : la diminution est plutôt de 100 000 €

Bernard Gallet indique qu'il n'a pas vu d'axe sur la formation mais la FFHB nous oblige sur l'ANS à mettre environ 37 000 € sur le PPF ; donc le pacte de développement diminue mais l'ANS sur les projets aussi.

- ⇒ Paula Barata indique cette volonté de bloquer cette somme sur le PPF est une volonté des ligues afin de remplacer les Budgets Opérationnel de Programme. Cet axe est une promesse de C. Onesta afin de maintenir les PPF. Il s'agit d'un remplacement d'une autre action.

Bernard Gallet précise que cette information n'est précisée nulle part, et qu'il faudra quand même diminuer les autres projets.

- ⇒ Paula Barata précise qu'il s'agit d'une ligne budgétaire qui est déplacée et qui émanait précédemment des DRJAES ; la décision est prise depuis septembre 2020 ; les lignes budgétaires ne bougent pas, toutes les ligues ont déjà leur ligne sur ce sujet. D'autre part, tous les comités ont possibilité de faire une demande (volet 6).
- ⇒ Valérie Corduri précise qu'effectivement P. Bourgeois avait confirmé la possibilité pour les comités de faire une demande sur le volet 6.
- ⇒ Franck Cadei et Christine Renaud confirment le point concernant les B.O.P. et la ligne budgétaire (ligne qui venait du ministère des Sports et qui transitait par les DRAJES)

Des informations complémentaires devraient arriver mi-mai.

Patrick Singla s'interroge sur le pourcentage sur la féminisation demandée par la FFHB, : 22%. Cette donnée est sans doute globale pour tous ? Est-ce que le PPF est régi par le même pourcentage ?

- ⇒ Eliane Harent précise que la note d'orientation indique de se rapprocher de ce pourcentage, extraction de la note d'orientation

De plus, conformément aux orientations nationales du ministère des sports et de l'Agence du Sport, une attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles. A ce titre les COPIL territoriaux sont encouragés à **tendre vers l'attribution de 22% de leur enveloppe à destination d'actions de féminisation ou à maintenir leur pourcentage s'ils étaient au dessus en 2020.**

Franck Cadéi précise qu'il y a des vases communicants entre les subventions / aides, mais force est de constater que nous aurons moins en globalité.

Christine Renaud précise que l'ANS a comme mission la gestion du Haut Niveau en France, donc les lignes budgétaires passent dorénavant par l'ANS.

Patrick Singla demande si la FFHB s'est assez « battue » pour que l'enveloppe de l'ANS équilibre ces changements, que nous attendons des informations et que la date de dépôt est le 21 mai.

Alain Ripert précise que cela fait deux ans que la ligne ANS pôle est figée ; cette somme était allouée par l'intermédiaire de la direction régionale des sports sur l'évaluation de la filière d'accession et de perfectionnement, avec des transferts de compétences et du budget vers l'ANS ; cette somme est garantie et a été transférée des B.O.P. vers l'ANS. Si l'information arrive rapidement, nous devons être réactifs afin de travailler sur ce pôle : il semblerait qu'une somme d'1 M € soit prévue, somme à laquelle auraient accès les comités. Cette nouvelle est intéressante mais en attente de confirmation.

Franck Cadei demande si cette option, si elle était confirmée, ne serait pas la solution pour la gestion du renouvellement de l'élite.

Jean-Pierre Defour indique qu'il convient de ne pas mélanger les deux procédures :

- l'ANS : les comités ont accès à 25% de la ligne, avec des actions à mettre en place hors PPF
- le pacte de développement concerne le PPF et l'emploi. Si les comités doivent avoir un accès à une subvention pour le PPF ce doit être au sein du pacte de développement

Alain précise que si la ligne ANS est plus élevée, cela devrait permettre de bâtir des axes de coopération plus sereinement. Les conditions d'accession à ce volet financier ne sont pas encore connues.

Ce qui est connu à ce jour concernant le contrat territorial est l'économie, alors qu'au cours de ces dernières années le pacte de développement était l'un des plus gros contrats de l'hexagone. Les points essentiels décidés par un petit groupe de personnes sont :

- montant alloué au PPF identique avec une régulation à la baisse en lien avec le pôle de Valence (baisse d'environ 12 000 €, liée à une aide exceptionnelle lors de la création).
- Le montant pour l'arbitrage a été validé et identique mais avec une orientation sur un PPF arbitrage
- disparition du Service Aux Clubs en matière d'identité et de ligne budgétaire

Le Service Aux Clubs doit se transformer en contrat territorial, à construire collectivement, sur une thématique précise pour lequel nous devons construire le projet et le budget, avec des objectifs précis à atteindre.

Cette année étant une année de transition, Alain souhaite qu'il s'agisse d'une période de négociation ; en effet il n'est pas possible de passer d'une ligne de 60 000 € à 0.

Franck Robert indique que lors de la réunion des comités, il a été évoqué la participation des comités au PPF, mais il convient de ne pas confondre détection et perfectionnement. Le volet de l'ANS peut être intéressant pour les comités si ce volet est orienté pour la détection.

Jean-Pierre Defour indique qu'il s'agit d'un leurre car ce qui sera pris par les comités pour le PPF le sera au détriment des projets. Si le territoire doit négocier sur ce volet, il n'est pas utile d'attendre les 28/29 mai (dates non confirmées).

Paula Barata précise que le point aura sans doute lieu le 1^{er} week-end de juin ; le contrat étant prévu pour 2022, si des négociations, pour cette année, doivent avoir lieu, il convient de le faire avec la FFHB afin d'avoir d'autres crédits.

Alain préconise une négociation entre rien et les 60 000 € du service aux clubs, avant d'aller sur le contrat territorial et ses projets ; le volet ANS / comité pour le PPF peut être une solution, tout en sachant qu'à date les informations ne sont pas connues.

Jean-Pierre Defour demande si la ligne de l'ex-B.O.P. entre dans les 25% de la part ligue de l'ANS ou est en plus : aucune information à ce jour n'est connue. La discussion du PPF doit se maintenir sur le pacte de développement. La disparition de la partie Service Aux Clubs du pacte de développement signifie une disparition des crédits aux comités, donc la question est : les comités ont-ils accès à ligne budgétaire du PPF de la ligue ?

Bernard Gallet précise que sur la note d'orientation de l'ANS, 30% des budgets sont sur le plan de relance et rien n'indique que l'augmentation est liée au PPF, ou au ex-B.O.P. Si nous devons arrêter, sur quelles lignes axer nos efforts ?

Paula Barata précise aussi qu'il y a une augmentation globale de 25% sur la féminisation, raison pour laquelle l'accent a été mis sur la proportion féminine (axe ANS et non FFHB).

Alain Ripert précise que sur l'ITFE, l'axe est donné sur l'apprentissage. L'an dernier nous avons eu une ligne pour la création de l'ITFE, ce qui a permis l'investissement. Cette année, la FFHB précise des objectifs et donne les axes pour avoir ces crédits.

Bernard Gallet précise que cette année ; nous avons mis en place l'unité de formation : nous sommes en partenariats avec l'ADASA de Clermont-Ferrand. Cette année, la FFHB a monté son CFA et des discussions ont lieu afin de connaître l'avantage que nous aurions à être un UFA. Bernard rappelle qu'une unité de formation n'est forte que par le réseau local qu'elle monte ; si nous nous rattachons au CFA nous perdrons tout notre réseau local, qui est très riche en matière de diversité de métiers (amélioration de l'employabilité de nos apprentis). Des échanges vont continuer à se faire.

Jean-Pierre Defour précise que dans le document du 18 février, il est précisé un axe « ouvert et spécifique au territoire » et peut-être que dans cet axe, et conformément aux propos d'Alain, nous pourrions construire ensemble des objectifs.

Alain Ripert précise que nous devons préciser la thématique, avec des objectifs, des lignes de crédit et non pas remplacer le Service Aux Clubs.

Jean-Pierre Defour précise que comme l'an dernier, nous n'allons rien arrêter et que nous devons faire des factures en septembre : discutons autour de ce pacte. Les autres comités doivent d'exprimer. Nous ne pouvons pas attendre les décisions de la FFHB et des présidents de ligue, qui ne nous intéressent pas.

Alain Ripert précise que nous devons construire le nouveau pacte avant février 2022, et pour cette saison nous devons négocier avec la FFHB les lignes de crédits.

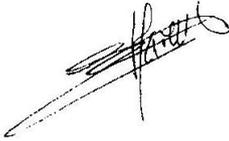
Jean-Pierre Defour estime que nous n'aurons aucune négociation sur la part des comités.

Valérie Corduri-Daviet pense qu'il y a peut-être une confusion, mais tout n'est pas net :

- le montant du pacte de cette année est déjà arrêté avec un fléchage PPF, arbitrage et sur la récupération du nombre de licenciés. Est-il possible de rediscuter sur la répartition ?
- pour l'année prochaine, nous devons construire le projet

Les discussions ne pouvant aboutir, la réunion est arrêtée à 20h15.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Handwritten signature of Eliane Harent in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alain RIPERT, Président

Handwritten signature of Alain Ripert in black ink, featuring a stylized 'A' and 'R' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.